

REGLEMENT INTERIEUR

1 : L'élève s'engage à être courtois et respectueux envers les autres élèves, le personnel de l'établissement ainsi qu'avec les Inspecteurs du permis de conduire.

2 : L'élève s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par l'établissement.

3 : L'élève doit être ponctuel ou prévenir en cas de retard ou d'absence.

4 : L'élève ne doit pas manger, boire ou fumer dans l'établissement ainsi que dans le(s) véhicule(s).

5 : L'élève s'engage à se présenter tête nue aux examens.

6 : L'élève ne doit en aucun cas se rendre coupable ou complice de tricherie aux examens.

7 : L'élève doit s'investir au mieux qu'il le peut dans sa formation afin que celle-ci soit la plus efficace.

8 : L'élève s'engage à couper son portable (même le vibreur) pour tout cours de code, de conduite et surtout à l'examen.

9 : L'élève s'engage à apporter son livret à chaque leçon de conduite sous peine que celle-ci soit remplacée par une leçon théorique.

10 : Dans le cas d'une prise et/ou d'un retour à domicile, le temps nécessaire sera pris sur son temps de conduite si cela devait empiéter sur le temps de l'élève d'avant ou d'après.

11 : L'élève doit se présenter avec son boîtier de code. Dans le cas contraire, son résultat ne sera pas comptabilisé.

Nous rappelons que le non respect d'une de ces règles pourrait être sanctionné par la direction de l'établissement.

Nom :

Signature :